



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 25 avril 2019 par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne et par le Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports de la Région wallonne sur un projet d'arrêté ministériel 'définissant la procédure de demande et de réalisation d'un rapport de suivi de travaux', a été rayée du rôle le 27 mai 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.